

# Les cisterciens en Savoie

## Tamié de 1132 à 1701.

Par Christian REGAT

Extrait de : « Tamié et les Cisterciens en Savoie, L'abbatiate d'Arsène de Jouglà (1707-1727) »  
sans les notes ni les illustrations.

Le volume complet et la suite est édité dans la série :  
*Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. 104, Annecy, 1998, 272 pages.

### **Sainteté, déclin et renouveau.**

Rares sont les institutions humaines pouvant se prévaloir de neuf siècles d'existence. C'est pourtant le cas de Cîteaux, expérience monastique commencée en 1098 par saint Robert de Molesme, dans la solitude d'une forêt bourguignonne. Dès 1092, en fondant le monastère de Sainte-Marie d'Aulps, en Chablais, saint Robert avait posé l'un des jalons balisant le chemin qui devait conduire à la naissance de Cîteaux.

Après un temps de laborieuse germination dans le silence du Nouveau Monastère, l'esprit de Cîteaux se répandit à travers toute la chrétienté et la Savoie ne fut pas en reste pour accueillir les moines blancs. Dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, dix monastères, cinq de moines et cinq de moniales, s'implantèrent entre la vallée de l'Isère et les premières pentes du Jura. À ce seul titre, l'histoire de la Savoie cistercienne est déjà d'un très grand intérêt.

Or, l'une de ces maisons, l'abbaye de Tamié, est toujours bien vivante aujourd'hui. Il s'agit toujours d'une communauté de cisterciens qui a repris l'abbaye au XIX<sup>e</sup> siècle, après la coupure occasionnée par la Révolution française. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où toutes les abbayes savoyardes agonisaient dans la déchéance, Tamié s'était réformé dans le sillage de La Trappe. Ce fut l'œuvre de deux grands abbés, dom Jean-Antoine de La Forest de Somont et dom Jean-François Cornuty. L'abbaye vécut, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une grande ferveur, qui ne le cédait en rien à celle de ses origines, au XII<sup>e</sup> siècle.

### **De Molesme à Cîteaux**

À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la Règle bénédictine était appliquée presque partout selon le mode élaboré à Cluny. La grande abbaye bourguignonne avait donné la primauté absolue à la célébration de l'office divin<sup>1</sup>. On lui consacrait jusqu'à dix heures chaque jour et, pour lui donner le plus d'éclat possible, l'art sous toutes ses formes, avait été mis à son service. Encore fallait-il que les moines puissent endurer ces longues heures de chant choral dans le froid glacial de leur église en hiver. Aussi l'ascèse avait-elle été adoucie, accordant aux religieux une nourriture plus calorique et l'usage de vêtements confortables. Et, comme toute l'activité avait été absorbée par l'office divin, le travail manuel fut abandonné, les terres monastiques furent travaillées par des serfs ou par des fermiers.

Environ mille deux cents monastères vivaient selon la conception clunisienne de la Règle de saint Benoît. Le souci de maintenir l'unité de l'observance conduisit à structurer l'Ordre selon un système centralisé au maximum. Le père abbé de Cluny devint l'unique abbé de tous ces monastères. Dans chaque communauté, l'autorité était détenue par un prieur, non pas élu par les moines, mais nommé par l'abbé de Cluny, entre les mains duquel tous les moines devaient aller prononcer leurs vœux. En outre, un lien féodal de vassalité, concrétisé par des redevances,

---

<sup>1</sup> En se fondant sur cette phrase du chapitre quarante-trois de la Règle de saint Benoît : *Que rien ne soit préféré à l'office divin*. En latin, Benoît utilise l'expression *Opus Dei*, c'est-à-dire, mot à mot *l'œuvre de Dieu*.

soumettait chaque monastère à l'abbaye de Cluny, vers laquelle convergeaient ainsi d'immenses revenus. "Partout où le vent vente, l'abbé de Cluny a rente" disait un proverbe. L'abbé devint le banquier de l'empereur et des rois, car Cluny s'était érigé au rang de plus grosse puissance financière de son temps.

En 1075, le monastère de Molesme, dans une forêt au nord-ouest de Châtillon-sur-Seine, avait été une tentative, parmi d'autres, pour retrouver l'esprit de la Règle bénédictine. Mais "en peu de temps, la clémence divine (...) le rendit non moins étendu dans ses domaines, que célèbre par ses vertus." C'est ainsi que, vers 1092, l'abbé Robert envoya un groupe de ses moines fonder le monastère Sainte-Marie d'Aulps, au diocèse de Genève, dans le Chablais, sur la rive droite de la Dranse de Morzine. Vers 1120, Aulps, à son tour, implanta un monastère de l'Ordre de Molesme, à Hautecombe, lieu situé également au diocèse de Genève, sur la montagne de Cessens<sup>2</sup>, dominant le lac du Bourget. Aulps créa aussi un monastère à Balerne, au diocèse de Besançon, dans la haute vallée de l'Ain. En 1124, au diocèse de Genève encore, Balerne fonda le monastère de Bonmont, au-dessus de Nyon, sur les premières pentes du Jura.

[La communauté de Molesme semble avoir été animée de courants différents, tous ancrés dans la Règle de saint Benoît :

- « Ne rien préférer à l'œuvre de Dieu » (RB 4, 21) ;
- « Devenir ermites : formés par une longue épreuve dans le monastère, ils ont appris, grâce au soutien de nombreux confrères, à lutter contre le démon. Bien exercés ils passent de cette milice fraternelle au combat singulier du désert » (RB 1, 3-4) ;
- « Ils seront vraiment moines s'ils vivent du travail de leurs mains » (RB 48, 8).
- Le premier courant irriguait Cluny, le second grossissait à cette époque et Robert de Molesme y était très attaché, il semble qu'à Sainte-Marie d'Aulps ce fut cette orientation qui prévalut ; enfin la mise en valeur du travail manuel fut la base de la fondation de Cîteaux.]

Vingt et un moines et l'abbé Robert résolurent de quitter Molesme pour commencer sur des bases entièrement nouvelles, à Cîteaux "lieu d'âpreté et de solitude désolée". Toute la Règle, mais rien que la Règle de saint Benoît. Tel était leur objectif. Ils se proposaient de vivre réellement dans le silence, la solitude, la pauvreté et la simplicité. Ils voulaient rétablir l'équilibre, proposé par Benoît, entre la célébration de l'office divin, un travail manuel effectif et une authentique ascèse. Le tout dans une vie communautaire, cimentée par l'amour fraternel, sous la conduite d'un abbé librement choisi par les moines eux-mêmes.

Parmi les religieux qui accompagnaient Robert, figuraient Albéric, son prieur à Molesme, et l'Anglais Étienne Harding, entré à Molesme au retour d'un voyage à Rome. Citons encore Pierre, qui allait être à l'origine de l'implantation des cisterciens en Savoie.

Les débuts furent difficiles. D'autant qu'au bout d'une année, un synode d'évêques et d'abbés, convoqué à la demande du légat pontifical Hugues de Die, archevêque de Lyon, proposa que Robert retourne à Molesme, où la situation s'était dégradée depuis son départ.

La communauté du Nouveau Monastère se donna alors Albéric pour abbé. Celui-ci prit soin de placer Cîteaux sous la protection directe du pape, pour bien marquer sa totale autonomie relativement à Molesme. Albéric fit aussi rédiger les "*Institutions des moines cisterciens venant de Molesme*", une sorte de coutumier destiné à souligner la distance qu'ils prenaient par rapport aux pratiques de Cluny.

Quand Albéric mourut, en 1108, les moines le remplacèrent par Étienne Harding. Le nouvel abbé mena à son terme l'effort de retour aux sources entrepris par Cîteaux dans le domaine de la liturgie et de l'Écriture sainte. Il envoya des moines à Milan, recopier les hymnes ambrosiennes,

---

<sup>2</sup> Le monastère a été transféré au bord du lac, sur l'autre rive, après son affiliation à l'Ordre cistercien en 1135, emportant avec lui le nom de la haute combe où il avait été fondé.

et à Metz, retrouver les antiennes d'Amalraire. Il fit aussi réviser la traduction de la Bible en latin, avec le concours des rabbins de Troyes.

Mais tous ces efforts semblaient se faire en pure perte. Les moines de Cîteaux étaient décimés par des épidémies, la famine régnait, les vocations étaient rares et fragiles. Étienne aurait dit un jour : “Je crains fort que cet institut qui a commencé avec nous, ne finisse également avec nous”.

Tout changea en 1112, lorsque Bernard, fils du seigneur de Châtillon, entra au Nouveau Monastère, entraînant avec lui des compagnons, parents et amis. Dès l'année suivante, Cîteaux essaimait à la Ferté. Parmi les moines de cette première fondation se trouvait Pierre qui ne tarda pas à en être élu abbé<sup>3</sup>. En 1114, Cîteaux était en mesure de fonder encore Pontigny ; puis, en 1115, Clairvaux dont Bernard fut le premier abbé et encore Morimond. Cîteaux était en train de devenir un Ordre monastique. Mais comment garder à cet Ordre l'esprit des fondateurs, sans tomber dans le piège de la centralisation instituée par Cluny ?

Étienne Harding eut le mérite d'utiliser des solutions nouvelles, exprimées clairement dans la *Charte de Charité*. [Il semble qu'il profita d'un ensemble de mesures déjà expérimentées par Robert de Molesme dans les relations avec l'abbaye de Sainte-Marie d'Aulps, ainsi qu'entre ces deux et Balerne.] La dénomination même de ce document est déjà très significative. Pour Étienne, la cohésion de l'Ordre devait reposer sur la charité et non sur le droit féodal. Chaque communauté devait être pleinement autonome, sous la conduite de l'abbé qu'elle avait choisi, et il n'était pas question qu'elle verse des redevances à Cîteaux :

“ Nous n'imposons à nos frères dans l'abbatit, ni à nos confrères moines (...) aucune redevance, que ce soit sous forme d'avantages terrestres ou de biens temporels. ”

Il importait, toutefois, de disposer de moyens concrets pour maintenir la cohésion de l'observance dans les différents monastères qui se créaient :

“ Cependant, en considération de la charité, nous entendons garder le soin de leurs âmes, afin que, par notre sollicitude, ils puissent revenir à leur rectitude de vie, au cas où, à Dieu ne plaise, ils auraient osé s'écarter, si peu que ce soit, de leur saint objectif et de l'observance de la sainte Règle. ”

Pour ce faire, Étienne mit en place deux institutions largement utilisées, dans la suite, par tous les autres Ordres religieux : la visite régulière, appelée aussi visite canonique, et le Chapitre général. La visite régulière devait être effectuée annuellement, dans chaque communauté, par l'abbé du monastère dont cette communauté était issue. Au cours de sa visite, celui-ci examinait aussi bien la gestion temporelle que l'évolution spirituelle dans la fidélité à l'observance cistercienne. Au terme de la visite régulière, il laissait une “carte de visite”, document dans lequel il consignait ses remarques et ses conseils. Quant au Chapitre général, c'était l'assemblée, tenue chaque année, de tous les abbés. Cette instance constituait le véritable gouvernement de l'Ordre. Entre deux réunions du Chapitre général, l'intérim du pouvoir était délégué à l'abbé de Cîteaux, auquel fut donné le titre d'Abbé général.

---

<sup>3</sup> Philibert fut l'abbé fondateur de la Ferté, qu'il gouverna de 1113 à 1120. À cette date lui succéda Opizon, immédiatement remplacé par Pierre, en cette même année 1120. Pierre fut abbé de la Ferté de 1120 à 1124, puis archevêque de Tarentaise, de 1124 à sa mort, survenue en 1141.

## Les cisterciens en Savoie

En 1118, à la demande de l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, Étienne Harding envoie des moines de Cîteaux, fonder un monastère à Villeneuve-de-Marc, près de Saint-Jean de Bournay en Dauphiné. La nouvelle abbaye reçoit le nom de Bonnevaux.

En 1122 a lieu la première fondation cistercienne en Italie : l'abbé de la Ferté, Pierre, envoie des moines de son monastère créer l'abbaye de Tiglieto, vers Gênes. Pierre les accompagne. Leur itinéraire passe par la Tarentaise où ils font étape à Moûtiers. Sans doute, Pierre s'y arrête-t-il encore à son retour. Vraisemblablement, il y fait encore étape chaque année suivante, à l'aller comme au retour, lorsqu'il va effectuer la visite régulière de Tiglieto. En 1130, il traverse de nouveau la Tarentaise, à la tête d'un autre groupe de moines, pour aller fonder l'abbaye de Lucedio, près de Vercelli. Désormais, Pierre est devenu un familier de l'archevêché tarin. À son retour, il n'ira pas plus loin que Moûtiers où il vient d'être élu archevêque. Connu dès lors sous le nom de Pierre 1<sup>er</sup> de Tarentaise, il est le premier cistercien à avoir été appelé sur un siège épiscopal.

À Moûtiers, le nouvel archevêque s'efforce de rester moine et continue à porter l'habit de son Ordre. Mais cela ne lui suffit pas. Il décide d'implanter une abbaye cistercienne dans son diocèse. Le premier acte est signé en 1132 : les frères de Chevron, seigneurs du lieu, donnent le vallon de Tamié, passage faisant communiquer la vallée de l'Isère et le bassin du lac d'Annecy. Tamié se trouve dans le comté de Savoie et dans l'archidiocèse de Tarentaise, mais juste à la frontière du comté et du diocèse de Genève. D'autres donations complètent la fondation. L'année suivante, les moines arrivent. Ils viennent de cette abbaye de Bonnevaux en Dauphiné, fondée par Cîteaux en 1118. À leur tête se trouve un autre Pierre. Le premier abbé de Tamié est âgé de trente ans. Il est né à Saint-Maurice-l'Exil, non loin de Vienne. Voilà dix ans déjà qu'il est moine à Bonnevaux où ont également pris l'habit son père, nommé Pierre lui aussi et ses deux frères, Lambert et André. Sa mère et sa sœur sont moniales à l'abbaye de Bonnecombe, à Saint-Paul d'Izeaux, dans le diocèse de Vienne ; dès 1133, il les fait venir en Savoie, pour établir un monastère de moniales cisterciennes au diocèse de Maurienne. Le lieu choisi, dénommé le Betton se trouve dans la vallée du Gelon, petite vallée parallèle à la Combe de Savoie. Très peu de temps après, le Betton essaime dans le diocèse de Genève, à Bonlieu, au creux de la vallée des Usses, entre Annecy et Frangy. À leur tour, les moniales de Bonlieu fondent le monastère de Sainte-Catherine, dans la montagne du Semnoz au-dessus d'Annecy, toujours au diocèse de Genève, lequel compte encore deux autres maisons cisterciennes issues du Betton : Bellerive sur la rive du Léman, entre Genève et Douvaine et Le Lieu, à Perrignier, dans le Bas-Chablais. En Dauphiné, dans la vallée du Grésivaudan, le monastère des Ayes, près de Crolles, est également une fondation du Betton tout comme celui de Bons, près de Belley, dans le Bugey.

En 1135, lors de son deuxième voyage en Italie, Bernard, l'abbé de Clairvaux, traverse la Savoie. Une tradition veut qu'il soit venu à Tamié, rencontrer la jeune communauté et son abbé, Pierre<sup>4</sup>. Dans ces années 1130, Bernard s'emploie à rallier à la réforme cistercienne les monastères dépendant de Molesme dans le diocèse de Genève : Bonmont en 1131, Hautecombe en 1135, Aulps en 1136, sans oublier, en 1136 également, Balerne, la fondation d'Aulps au diocèse de Besançon. Bien entendu, Bernard fait entrer ces quatre monastères dans la filiation de Clairvaux. Une dernière fondation masculine est faite encore en 1140, quand Bonmont implante la vie cistercienne à Chézery, au diocèse de Genève, dans la vallée de la Valserine, au-dessus de

---

<sup>4</sup> Un oratoire au col de Tamié, appelé précisément 'oratoire de la Rencontre', et un tableau qui ornait autrefois la salle du chapitre à l'abbaye, sont les seuls 'documents' relatifs à la prétendue rencontre entre saint Bernard et saint Pierre de Tarentaise à Tamié. Parti de Milan, courant novembre, Bernard était à Troyes dès le 29 de ce même mois. Il ne s'est donc guère arrêté en chemin. Le récit de ce voyage, dans les *Annales de Cîteaux*, le fait passer non par la Savoie, mais par le Valais, d'où il se rendit à Aulps.

Bellegarde. Le premier abbé de Chézery n'est autre que Lambert, frère de Pierre, le premier abbé de Tamié.

Ainsi la floraison cistercienne a-t-elle produit en Savoie dix abbayes. Cinq de moines : Bonmont, Tamié, Hautecombe, Aulps et Chézery ; et cinq de moniales : Le Betton, Bonlieu, Sainte-Catherine, Bellerive et le Lieu. Si Tamié est dans l'archidiocèse de Tarentaise et le Betton dans le diocèse de Maurienne, les huit autres monastères sont tous dans le diocèse de Genève, particulièrement riche en fondations monastiques.

À Tamié, Pierre donne son impulsion au nouveau monastère. Son empreinte est décisive. Mais il y reste huit ans. En effet, en 1140, meurt Pierre 1<sup>er</sup> de Tarentaise, l'archevêque cistercien de Moûtiers. Après les quelques mois d'épiscopat d'un archevêque indigne, bien vite déposé, l'abbé de Tamié est élu au siège de Moûtiers en 1141, devenant ainsi Pierre II de Tarentaise. Naturellement, il conserve, tout au long de son ministère épiscopal, des liens étroits avec l'abbaye qu'il a fondée. En 1150, c'est lui qui vient en consacrer l'église abbatiale.

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses donations accroissent le patrimoine foncier de Tamié. L'abbaye met en valeur son domaine et réalise de grands travaux d'intérêt public, comme l'endiguement du Chiriac à Mercury, de la Crousaz à Cruet, du torrent de la Gorge des Pères à Montaille, ou le captage des sources des Fontaniaux à Arbin. La communauté exerce un réel rayonnement spirituel. On célèbre la qualité de son accueil et la charité des moines. Le scriptorium du monastère jouit d'un certain renom, puisque, en 1164, deux moines calligraphes de Tamié sont prêtés pendant un an à l'abbaye de Morimondo dans le Milanais. Enfin, gloire suprême, l'abbé fondateur, Pierre II de Tarentaise, est canonisé en 1196, vingt-deux ans après sa mort, par le pape Célestin III.

Pourtant, on peut déjà observer des indices négatifs. La communauté, à peine née, est décapitée deux fois de suite par l'élévation de son abbé à l'épiscopat : Pierre à Moûtiers, puis Bernard, son successeur, à Saint-Jean de Maurienne. Il s'ensuit une période d'instabilité et de crise que révèle la brièveté des abbatiats : sept abbés se succèdent de 1132 à 1172, soit une durée moyenne des abbatiats de moins de six ans.

La communauté, n'étant pas en mesure de trouver un abbé valable en son sein, finit par se résoudre à élire un moine d'Hautecombe, Pierre de Saint-Genis, abbé de Tamié de 1172 à 1207. On remarque aussi, à la différence d'Hautecombe, d'Aulps ou de Bonmont, que Tamié n'a jamais fait de fondation. Enfin, apparaissent déjà les premières entorses à l'idéal cistercien : l'enrichissement de la communauté dans son patrimoine foncier ; l'acceptation du système féodal faisant du père abbé le seigneur de Plancherine ; l'engagement politique de l'abbé Pierre de Saint-Genis, conseiller du comte de Savoie Humbert III, qu'il pousse à adhérer à la Ligue lombarde, contre Frédéric Barberousse. Du reste, ce même abbé est réprimandé par le Chapitre général de 1190, pour avoir établi un commerce de vin dans une des granges de l'abbaye et pour avoir détaché un moine de Tamié au service de l'archevêque de Tarentaise.

### **Entre médiocrité et décadence**

La crise éclate dans toute son ampleur au XIII<sup>e</sup> siècle. La situation est tellement grave, que le Chapitre général de 1262 autorise l'abbé de Bonnevaux à dissoudre la communauté de Tamié, s'il le juge nécessaire. Toutefois, l'abbaye bénéficiera d'un sursis.

Au cours de ce funeste XIII<sup>e</sup> siècle, on voit tout d'abord, de 1200 à 1215, l'abbaye gaspiller son énergie à plaider pour défendre ses biens. Tamié est en litige : procès contre les cisterciens de Chézery ; procès contre les augustins de Gilly ; procès contre les augustins de Cléry ; procès contre les moines de Chalais ; procès contre les chartreux...

Ensuite, de 1222 à 1262, l'instabilité des abbatiats s'accélère encore, avec huit abbés en quarante ans. Soit des abbatiats d'une durée moyenne de cinq ans ! Toujours incapable de

produire ses propres abbés, Tamié va les réclamer à sa maison mère, à moins que celle-ci ne se voie contrainte, par la gravité de la situation, à les lui imposer. Bonnevaux lui fournit donc Girold de la Tour, abbé de 1207 à 1222, puis Guigues, abbé de 1246 à 1250, date à laquelle son abbaye d'origine le rappelle pour le prendre elle-même comme abbé.

Sous l'abbatit de Guigues, en 1249, Tamié perd sa liberté. Sous couvert de lui accorder sa protection, le comte de Savoie, Amédée IV, s'arroge le droit de patronage. Désormais, la Maison de Savoie interviendra dans la nomination des abbés.

Dans la seconde moitié du siècle, les abbatiats se stabilisent avec deux abbés issus de la communauté : Anthelme de Faverges gouverne Tamié pendant treize ans, de 1263 à 1276, puis Anselme d'Arvillard pendant vingt-sept ans, de 1277 à 1304. Faut-il y voir le signe que les choses vont mieux en ce qui regarde la vie monastique ? Ce n'est pas le cas au plan matériel : la communauté est totalement ruinée, assaillie par d'énormes difficultés financières et cruellement éprouvée par plusieurs incendies successifs qui ravagent le monastère. Au point que, de 1267 à 1294, le Chapitre général dispense Tamié de son devoir d'hospitalité.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'Ordre cistercien atteint sa plus grande expansion, avec sept cent neuf abbayes de moines. Les abbayes de moniales sont encore plus nombreuses. Mais, à la même époque, une quête doit être organisée pour sauver l'abbaye de Cîteaux qui est au bord de la faillite ! La Guerre de Cent Ans, qui débute en 1337, va occasionner le pillage ou la destruction de plusieurs abbayes, si bien que le pape, en 1364, autorise moines et moniales à se mettre en sécurité à l'intérieur des villes. C'est aussi l'époque où sévit la grande Peste noire dont les épidémies font quelque vingt-cinq millions de morts en Europe. Les monastères sont touchés de plein fouet.

Si la Savoie reste étrangère à la Guerre de Cent-Ans, un conflit permanent l'a opposée au Dauphiné voisin, jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Les possessions de Tamié, situées pour la plupart de chaque côté de la frontière, sont constamment ravagées par les opérations militaires. De plus, l'abbaye n'a plus le personnel suffisant pour cultiver ses vastes domaines. C'est pourquoi, dans la seconde moitié du siècle, l'abbé Gérard de Beaufort en alberge une grande partie. L'albergement n'est pas une vente proprement dite. Tout en conservant la propriété éminente du bien fonds, le propriétaire concède à l'albergataire le domaine utile pour une longue durée, en général quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant deux prestations : l'*introge*, versée une fois pour toutes, au moment de la signature du contrat, et le *cens*, ou *servis*, payé chaque année.

En 1378, quand l'Annécien Robert de Genève devient le pape Clément VII, en opposition au pape Urbain VI, l'Église se divise en deux obédiences. C'est le grand Schisme. L'Ordre cistercien éclate. Les abbés français et savoyards, avec en tête l'abbé de Cîteaux optent pour le pape d'Avignon. Les abbés d'Allemagne, de Pologne et de Bohême instituent leur propre Chapitre général, fidèle au pape de Rome. Les abbés d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles en font autant de leur côté. Quant aux abbayes portugaises, d'obédience romaine également, elles se séparent de l'Ordre et s'érigent en congrégation autonome. On voit même l'abbaye de Morimond se scinder en deux communautés, avec deux abbés, l'un nommé par le pape d'Avignon et l'autre par le pape de Rome.

C'est alors que s'instaure le fléau de la commende. Du latin *commendare*, qui signifie confier, cette ancienne institution consiste, initialement, à confier, pendant la vacance d'un siège abbatial, l'administration du monastère à une personne dévouée et compétente. Mais l'indemnisation accordée au commendataire, sous forme de la jouissance d'une partie des revenus, peut en faire une opération financière intéressante. Au XIII<sup>e</sup> siècle, par des fictions juridiques, la commende, quoique temporaire par définition, est confiée à vie au commendataire. Elle devient ainsi un bénéfice ecclésiastique, autrement dit une source de revenus, que le pape accorde pour payer des services rendus. L'abbé commendataire se préoccupe essentiellement d'encaisser, pour son compte personnel, les ressources de l'abbaye où, en général, il ne met

jamais les pieds. Il ne se soucie guère de l'entretien des bâtiments et encore moins de la vie spirituelle des moines. Ceux-ci, privés d'un véritable abbé élu, doivent se contenter d'un prieur, plus ou moins soumis à l'autorité du commendataire. À partir de 1375, le pape se réserve le droit de donner toutes les abbayes en commende. Aussi, quand survient le Schisme, chacun des deux papes en compétition cherche-t-il à s'attirer des partisans, ou à récompenser ceux qui le soutiennent, en leur distribuant largement les revenus des abbayes, par le biais de la commende.

À Tamié les abbatiats sont désormais plus stables : dix-sept ans pour Hugues de la Pallud, de 1305 à 1322 ; vingt et un ans, pour Jacques Pascal d'Yenne, de 1322 à 1343 ; vingt-deux ans pour Gérard de Beaufort, de 1358 à 1380. Cependant, à la fin du siècle, l'abbaye est soumise à l'arbitraire du pape d'Avignon. À la mort de Gérard de Beaufort, les moines élisent Nicod de Missy, mais Clément VII, leur impose un moine de Fontfroide, Guillaume Guinand. Puis, en 1391, Clément VII le transfère au Thoronet et le remplace à Tamié par un moine d'Hautecombe, Pierre Castin, qu'il avait déjà placé précédemment à la tête de Sénanque.

Ce nouvel abbé ne réside pas à Tamié, mais à la cour du comte de Savoie, où il dilapide les revenus de l'abbaye, au point qu'il est déposé par le Chapitre général de 1400. Le pape de Rome, Boniface IX, s'empresse alors de réaffirmer son autorité en nommant comme abbé le prieur de l'abbaye de la Chassagne, Pierre de Barrignie, tandis que le Chapitre général de 1407 délègue l'abbé de Clairvaux pour rétablir l'observance cistercienne à Tamié.

En 1418, le concile de Constance réunifie l'Église en élisant Martin V. En septembre, faisant route vers Rome avec les cardinaux de la Curie, le pape s'arrête à Tamié où il accorde l'usage de la mitre à l'abbé Pierre de Barrignie. L'abbé suivant, Claude Paret, élu en 1420, siège au concile de Bâle qui se déroule de 1431 à 1439, comme délégué de l'Ordre de Cîteaux. Il fait partie de ces prélats savoyards très actifs pour faire élire pape le duc Amédée VIII. Celui-ci prend le nom de Félix V. Selon la tradition, en signe de gratitude, il aurait promis que jamais l'abbaye de Tamié ne tombera en commende. En réalité, Tamié ne va pas tarder à se voir imposer un abbé commendataire.

Pour lors, en 1443, l'abbé de Tamié devient vicaire général de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. Ce qui n'empêche pas son abbaye de tomber aux mains du duc, en 1451, lorsque le pape Nicolas V accorde à celui-ci le droit de nomination à Tamié. Jusque là, la Maison de Savoie s'était arrogé le droit de patronage qui lui permettait de proposer son candidat. Désormais, elle l'imposera. Dès la mort de Claude Paret, en 1454, le duc Louis use de ce droit en nommant abbé Georges Jocerand de Cons. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, presque tous les abbés seront nommés par le duc.

En 1472, apparaît le premier abbé commendataire imposé aux moines par la Maison de Savoie. La duchesse Yolande, à qui le duc Amédée IX laisse l'exercice du pouvoir, donne Tamié à l'un de ses conseillers, Urbain I<sup>er</sup> de Chevron-Villette qui cumule de nombreux bénéfices ecclésiastiques. N'est-il pas déjà curé de Châtillon et de Saint-Gervais, trésorier de la collégiale d'Aiguebelle, prieur de l'abbaye cistercienne de Saint-Sulpice en Bugey, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, chanoine de la cathédrale de Lausanne, chanoine de la cathédrale de Genève et protonotaire apostolique ? En 1482, les chanoines de Genève l'élisent comme évêque. Or, le pape Sixte IV décide de pourvoir lui-même au siège de Genève en y nommant son neveu, le cardinal Dominique de la Rovère. Urbain de Chevron-Villette doit se retirer et reçoit en compensation l'archevêché de Tarentaise. Bien que le Chapitre général se soit toujours refusé à le reconnaître abbé de Tamié, il conservera l'abbaye jusqu'à sa mort, en 1484.

À cette date, les moines se voient attribuer deux abbés concurrents : un conseiller ducal, Augustin de La Charnée, nommé par le duc de Savoie et un cardinal de vingt-quatre ans, évêque de Parme, Jean-Jacques Sclafenato, nommé par le pape. Il s'ensuit un procès qui ruine le monastère. De plus, les agents du cardinal détruisent et enlèvent tout ce qu'ils peuvent.

Finalement, le candidat du duc reste maître de l'abbaye. Mais à aucun moment il n'a été question de l'avis des moines.

En 1492, à Augustin de La Charnée succède Urbain II de Chevron-Villette, qui, en 1500, transmet l'abbaye à son neveu, Jacques de Chevron-Villette. Le nouvel abbé a huit ans ! Il mourra à l'âge de quatorze ans, n'étant venu à Tamié que pour y chasser.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'abbé de Tamié ne participe jamais au Chapitre général, que le nombre des moines ne cesse de diminuer et qu'aucun d'eux ne soit envoyé étudier au collège Saint-Bernard à Paris.

Dans les autres monastères, la situation n'est pas meilleure, comme le révèle la visite régulière effectuée par l'abbé de Balerne, en 1486. Les moines d'Aulps, qui ont un cardinal pour abbé commendataire, ne conservent plus aucune observance cistercienne. Ils ne portent même plus l'habit monastique et ont abandonné l'abbaye détruite par un incendie "jusqu'aux fondations". Chaque moine vit publiquement avec femme et enfants. La célébration de l'office divin est totalement supprimée et la chasse constitue la principale activité<sup>5</sup>.

À Hautecombe, l'abbé n'est pas un commendataire, mais il a reçu dispense du Saint-Siège pour porter un vêtement laïque au lieu de l'habit monastique. Il vit entouré en permanence, par une véritable cour composée d'une trentaine de personnes. Toute sa famille est entretenue sur les revenus de l'abbaye dont il ne rend aucun compte à la communauté. De nombreux bâtiments, "très somptueux, mais qui ne servent plus à rien, (...) tombent en ruine". Les moines, qui portent les tenues les plus fantaisistes, au lieu de l'habit cistercien, "ont des lits de plume et usent de draps de lin. Partout ils conservent des épées de guerre et des épieux de chasse dans leur chambre"<sup>6</sup>.

Pourtant, dans ce déclin général, Tamié, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, a un sursaut et renoue avec une authentique vie monastique, grâce à la bonne volonté de la communauté et à la valeur de deux abbés non commendataires venus de Bretagne : dom Alain Lacerel et dom Étienne Giquel.

En effet, en 1506, les moines tentent de recouvrer leur liberté. Sans se soucier du duc, ni du pape, ils élisent leur abbé et choisissent un moine de l'abbaye de Boquen, Alain Lacerel. Ils le connaissent bien et ont pu l'apprécier car voilà déjà plusieurs années qu'il est prieur de Tamié. L'élection est confirmée par l'abbé de Bonnevaux, mais deux mois plus tard, elle est cassée par le pape Jules II qui donne Tamié au cardinal Fazio Santorio. Après procès, dom Alain Lacerel reste abbé de Tamié. En vingt et un ans d'abbatiate, il remet de l'ordre dans la marche matérielle et spirituelle de la communauté. C'est un homme qui a reçu une solide formation, puisqu'il est docteur en théologie. Aussi est-il choisi comme définiteur au Chapitre général de 1512. Puis, en 1518, l'abbé de Cîteaux lui confie la mission difficile de rétablir la discipline monastique parmi les moines d'Hauterive et les moniales de la Maigrange.

À Tamié, la situation s'améliore. Lors de la visite régulière de 1520, le père abbé de Clairvaux, dom Edme de Saulieu peut constater les progrès accomplis. Certes, tout n'est pas parfait. Les moines ignorent certaines particularités de la liturgie cistercienne et se signalent par leur malpropreté. Mais, globalement, le père visiteur juge que Tamié est "un bon monastère". Tel n'est pas le cas de l'abbaye de Bonmont, visitée quelques jours plus tôt : il n'y avait là "forme de religion, sinon dans l'habit (...) pour ce que le monastère était en commende depuis 36 ans des

---

<sup>5</sup> SIMON, abbé de Balerne, " *Status monasteriorum ordinis cisterciensis, utriusque sexus, in ducatu Sabaudie* ", publié et annoté par Jean-Marc ROGER, in *Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier*, volume 3, pp. 197 et 198. Manuscrit original aux Archives Départementales de l'Aube, 3 H 235. L'abbé commendataire d'Aulps était alors le cardinal Zeno qui en tirait quatorze cents ducats par an de revenu. Neveu du pape Paul II, Jean-Baptiste Zeno avait été promu cardinal en 1468. Il mourut en 1501.

<sup>6</sup> Ibidem, pp. 185 et 186.

mains d'un paillard de Genève"<sup>7</sup>. À Tamié, l'abbé de Clairvaux trouve douze moines et deux abbés car dom Alain Lacerel vient de prendre un coadjuteur destiné à le seconder dans sa tâche et à lui succéder. C'est un Breton lui aussi. Il s'appelle Étienne Giquel. De 1527 à 1537, ses dix années d'abbatiat confirmeront le renouveau de la vie monastique à Tamié.

Hélas, la commende va de nouveau tout ruiner, lorsque le duc de Savoie impose comme abbé un jeune écervelé de dix-sept ans, qui était déjà curé d'Argonay à trois ans et protonotaire apostolique à treize. Il reçoit Tamié en 1537 et l'année suivante, le monastère de Bellevaux. Pierre de Beaufort a pour seuls mérites d'être né au château de Villard-Chabod, à Saint-Jorioz, et d'être le petit-fils d'un chancelier de Savoie. Son long abbatiat de quarante-sept ans entraîne l'abbaye au plus profond de la décadence. Bien qu'il prenne l'habit et prononce ses vœux de moine cistercien, Pierre de Beaufort ne réside pas au monastère, mais au château que les abbés possèdent à Plancherine, en tant que seigneurs du lieu. Là, il vit somptueusement, avec sa maîtresse et ses sept bâtards. Il offre même à sa belle, la mitre et la crosse des abbés de Tamié, pour les perles et les pierres précieuses dont elles sont ornées. Pendant ce temps, les bâtiments de l'abbaye tombent en ruine.

En 1584, à la mort de Pierre de Beaufort, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> impose aux moines d'élire son candidat, Jean de Chevron-Villette. L'élection est confirmée par l'abbé de Bonnevaux mais le pape fait des difficultés. Finalement, après avoir pris l'habit et prononcé ses vœux, le nouvel abbé semble avoir gouverné assez correctement sa communauté jusqu'en 1595. À cette date, il se retire et transmet le monastère à son coadjuteur, François-Nicolas de Riddes.

## **Vers la réforme**

Né à Flumet, d'une vieille famille de souche valaisanne, dom François-Nicolas de Riddes ne manque pas de qualités. C'est un honnête homme, ami du président Favre et de saint François de Sales. C'est aussi un homme du monde : à la cour, il remplit la charge d'aumônier du duc. À partir de 1608, il devient sénateur de Savoie. Il n'habite pas à l'abbaye, mais à Chambéry ou au château des abbés à Plancherine. Plein de bonne volonté, il souhaite sincèrement remédier à la grande décadence des abbayes cisterciennes de Savoie, à commencer par son propre monastère.

Or, en 1601, l'abbé de Cîteaux, dom Edme de la Croix convoque un Chapitre général extraordinaire. À l'ordre du jour, le rétablissement d'un minimum d'observance dans toutes les abbayes cisterciennes pour donner à l'Ordre la réforme dont il a besoin. L'initiative retient l'attention de l'abbé de Tamié, mais se solde, malheureusement, par un échec total.

Plus heureux que l'abbé de Cîteaux, celui de Clairvaux, dom Denis Largentier parvient, en 1606, à réformer son monastère et quelques maisons de sa filiation. C'est la naissance de l'Étroite Observance, reconnue par le Chapitre général de 1618 et approuvée par le pape en 1622. Le reste de l'Ordre, allergique à toute réforme, sera dès lors qualifié de Commune Observance. Aussitôt, dom François-Nicolas de Riddes décide d'introduire l'Étroite Observance à Tamié, malgré l'hostilité farouche de la communauté.

Néanmoins, le père abbé espère pouvoir parvenir à son objectif en s'appuyant sur l'autorité de l'archevêque de Tarentaise, auquel il demande d'intervenir auprès des moines. Ce qui n'est pas du tout dans la grande tradition de l'exemption monastique, laquelle soustrait les monastères à la juridiction épiscopale. En appeler à l'autorité diocésaine, c'est reconnaître l'impuissance de l'institution monastique à se renouveler. Mais ni Mgr Anastasio Germonio venu à Tamié en 1608, ni son successeur, Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette chargé de faire la visite régulière en 1633, ne parviendront à convaincre les moines.

---

<sup>7</sup> Dom EDME, abbé de Clairvaux, *Relation d'un voyage à Rome...* publiée et annotée par M. Harmand, Troyes, 1850, pp. 21, 24, 87.

Comme vicaire général<sup>8</sup> de l'Ordre de Cîteaux en Savoie, l'abbé de Tamié voudrait pouvoir introduire l'Étroite Observance dans tous les monastères soumis à sa juridiction. Sa préoccupation concerne, en toute priorité, l'abbaye d'Aulps, où les scandales sont les plus criants. Il connaît d'autant mieux la situation qu'il a été, jadis, prieur d'Aulps. Comme à Tamié, il pense pouvoir s'appuyer sur l'autorité épiscopale en faisant appel à l'évêque de Genève qui n'est autre que son ami saint François de Sales. Mais, comme à Tamié, ce sera un échec cuisant.

Dom François-Nicolas de Riddes a pourtant la satisfaction de voir ses efforts aboutir à des résultats dans deux communautés de moniales : à Sainte-Catherine et aux Ayes.

À Sainte-Catherine, une moniale est une cousine de saint François de Sales. Elle s'appelle Louise Péruccard de Ballon et a prononcé ses vœux entre les mains de l'abbé de Tamié, en 1607, lors d'une cérémonie mondaine au château de Vanchy, chez son père, le marquis de Ballon. En 1617, pour ses dix ans de profession, elle fait une retraite à la Visitation d'Annecy. C'est là qu'elle décide de revenir à une authentique vie monastique, selon la règle de saint Benoît et l'observance cistercienne. Elle convainc quatre autres moniales, dont sa jeune sœur Gasparde, à la rejoindre dans cet engagement. Mais la communauté de Sainte-Catherine ne veut pas entendre parler de réforme. Par mesure de rétorsion, l'abbesse soumet Louise de Ballon et ses compagnes à de multiples brimades. Alors, en 1622, avec l'accord de l'abbé de Cîteaux et la complicité de l'évêque de Genève, dom François-Nicolas de Riddes les fait sortir de Sainte-Catherine et les installe à Rumilly. Là, elles prennent le nom de Bernardines pour bien marquer leur souci de se rattacher aux origines de la vie cistercienne. En dix ans, Louise de Ballon fonde une quinzaine de monastères qui constituent la Congrégation des Bernardines de la Divine Providence.

Le même scénario se reproduit à l'abbaye dauphinoise des Ayes, soumise à la juridiction de l'abbé de Tamié, où saint François de Sales rend visite aux moniales en 1617 et en 1618. Sensibles à la parole du père abbé et de l'évêque, six moniales décident d'essayer de vivre en vérité l'observance cistercienne. Naturellement, l'abbesse et la communauté s'y opposent. En 1620, dom François-Nicolas de Riddes fait sortir des Ayes les moniales désireuses de renouveau et les installe à Grenoble. Puis, en 1623, il les envoie se former auprès de la mère de Ballon, à Rumilly. Dès l'année suivante, elles retournent à Grenoble où elles fondent le monastère de Sainte-Cécile. À la tête de ce nouveau monastère, la mère Louise de Borel de Ponsonas, considère la réforme de Louise de Ballon davantage inspirée par l'esprit de saint François de Sales et de la Visitation, que par l'esprit de Cîteaux. En 1631, elle se sépare donc des Bernardines de la Divine Providence et forme sa propre congrégation dont le nom est un pléonasmе très révélateur du désir d'affirmer la référence aux racines cisterciennes : les Bernardines de Saint-Bernard, qui n'auront jamais plus de quatre monastères.

En 1635, éprouvant le poids des ans, dom François-Nicolas de Riddes se fait donner pour coadjuteur un jeune docteur en droit civil et en droit canon, âgé de vingt-deux ans, François-Nicolas de la Forest de Somont. L'abbatiate de l'abbé de Riddes s'achève par une mesure spectaculaire concernant les moniales de Bonlieu. Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye est aux mains de la famille de Mareste de Lucey. Sur une durée de cent trente ans, quatre abbesses vont s'y succéder de tante à nièce. Charlotte de Mareste de Lucey gouverne Bonlieu pendant quatre ans, de 1590 à 1594. Marguerite de Mareste de Lucey, pendant quarante-cinq ans, de 1594 à 1639. Éléonore de Mareste de Lucey, pendant treize ans, de 1639 à 1652. Quant à Jeanne-Thérèse de Mareste de Lucey, elle sera à la tête de l'abbaye de 1652 à 1719, soit soixante-sept ans, une durée sans doute rarement égalée pour un abbatiat. Comme les autres monastères, Bonlieu est la proie du relâchement et des désordres. Les scandales y sont tels que l'évêque de Genève et l'abbé

---

<sup>8</sup> À cause de la difficulté des temps, de la généralisation de la commende et des abbés indignes, la visite régulière des abbayes ne fut plus confiée systématiquement à leur père immédiat, mais à un abbé 'valable' qui recevait, du Chapitre général, la responsabilité des monastères situés dans la province ou à proximité, avec le titre de vicaire général. Ainsi l'abbé de Tamié pour les abbayes de Savoie.

de Tamié se mettent d'accord pour transférer le monastère à Annecy. C'est chose faite en 1644 et le 23 octobre, dom François-Nicolas de Riddes bénit la chapelle de la maison du faubourg de Bœuf où la communauté a été installée.

Au bilan de cet abbatiat qui s'achève en 1645, même si les résultats ne sont pas ceux qu'avait escomptés dom François-Nicolas de Riddes, il est incontestable que ce grand abbé incarne un nouvel esprit et ouvre une nouvelle page de l'histoire cistercienne en Savoie, celle où va pouvoir s'inscrire la réforme.

## **La Guerre des Observances**

Ce désir de renouveau se heurte à celui de ne rien changer de ceux qui croient trouver leur intérêt dans la médiocrité et le désordre. Pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, l'Ordre de Cîteaux est le théâtre de conflits que l'histoire a retenus sous le nom de Guerre des Observances.

Les hostilités débutent en 1623. À cette date, l'abbé de Cîteaux, dom Nicolas Boucherat, autorise l'Étroite Observance à constituer une Congrégation. Émoi au Chapitre général qui craint la dissolution de l'Ordre en une multitude de Congrégations autonomes. C'est alors que le cardinal de La Rochefoucault, protecteur de l'Ordre, tente d'imposer l'Étroite Observance à tous les cisterciens. Il restreint les pouvoirs du Chapitre général et interdit aux monastères de la Commune Observance de recevoir des novices. En 1635, l'Étroite Observance s'affirme en obtenant son autonomie. D'autre part, le cardinal de Richelieu se fait nommer abbé de Cîteaux pour imposer la réforme à l'ensemble de l'Ordre. Mais les abbayes d'Espagne et d'Europe centrale refusent de le reconnaître comme abbé général et font sécession.

En 1642, à la mort de Richelieu, la Commune Observance prend sa revanche en faisant élire abbé de Cîteaux un de ses représentants, dom Claude Vaussin dont l'autorité est aussitôt contestée par l'Étroite Observance. Pour compliquer la situation, le conflit prend une dimension politique dans le contexte de la Fronde : la cour soutient l'Étroite Observance, contre le Parlement qui défend la Commune Observance.

Pendant ce temps, à Tamié, dom François-Nicolas de la Forest de Somont a succédé à l'abbé de Riddes. C'est un intellectuel brillant, dont la formation de juriste a été complétée par des études de philosophie au collège des jésuites de Dole. Il est parfois sollicité pour participer à des jurys de soutenance de thèse, comme en 1639, au collège Saint-Nicolas d'Avignon. En tant que vicaire général de l'Ordre de Cîteaux en Savoie, il prend fermement la défense des monastères qui relèvent de sa juridiction contre leurs abbés commendataires. C'est ainsi qu'il engage des procès contre l'abbé commendataire d'Aulps et celui de Chézery.

À Tamié, il met en place une rigoureuse gestion du temporel. Voilà pourquoi, le 31 janvier 1647, il demande au fermier de Sainte-Catherine, grange à La Bridoire et de Lourden à Verel de Montbel, de produire l'état des lieux fait à son entrée en fonction, car la maison, la grange, le pressoir, le colombier, bref, tout tombe en ruine. Dès le 3 février, il fait débiter les travaux de réparation. En 1650, il fait dresser un *Inventaire général de tous les titres et documents* de l'abbaye pour assurer la sauvegarde du patrimoine. Il entreprend aussi les réparations les plus urgentes, pour remettre en état les bâtiments du monastère dont la description nous laisse imaginer la situation de pauvreté et de délabrement. Les toitures sont en chaume, cette couverture est complètement pourrie au-dessus de l'église dont les murs présentent deux fissures inquiétantes. De nombreuses pièces sont inhabitables, beaucoup de fenêtres n'ont plus de châssis, la plupart des cheminées sont hors d'usage et les escaliers en bois tombent de vétusté. Le cloître est, sans doute, dans une condition encore plus pitoyable, car c'est là que le père abbé commence

les travaux : il en fait refaire la toiture en tavaillons, système de couverture rustique et modeste, certes, mais supérieur au chaume utilisé auparavant<sup>9</sup>.

Quant à la communauté, elle ne compte plus que huit moines qui refusent toujours d'entrer dans les voies de l'Étroite Observance. Toutefois, l'office divin est célébré "avec décence et exactitude" et on "fait l'aumône à la porte avec beaucoup de soin et de fidélité"<sup>10</sup>.

Quand meurt dom François-Nicolas, en 1659, le duc Charles-Emmanuel II lui donne pour successeur son neveu, Jean-Antoine de la Forest de Somont. Le nouvel abbé est un adolescent de quatorze ans, entré à Tamié depuis quelques mois seulement. Pour lors, il fait son noviciat à Cîteaux. Sa grande jeunesse et le processus de son accession à l'abbatiate rappellent Jacques de Chevron-Villette ou Pierre de Beaufort et peuvent faire craindre les pires conséquences pour l'avenir de Tamié. En fait, il n'en sera rien. Bien au contraire. C'est grâce à lui que Tamié va entrer définitivement dans la voie de la réforme.

Après avoir prononcé ses vœux à Cîteaux, dom Jean-Antoine revient faire un bref séjour à Tamié, en juin 1661, puis retourne à ses études. En 1662, âgé de dix-sept ans, il part pour Paris, approfondir sa formation au collège Saint-Bernard. Il est accompagné par frère Jean-François Cornuty, jeune novice de vingt et un ans, entré depuis peu à Tamié, après avoir été l'élève des jésuites de Chambéry. Au monastère, Jean-François a déjà un frère aîné, Pierre Cornuty.

À peine arrivés au collège Saint-Bernard où étudient ensemble de jeunes moines de la Commune et de l'Étroite Observance, dom Jean-Antoine et frère Jean-François se trouvent plongés au cœur de la Guerre des Observances. Un événement retentissant agite beaucoup les étudiants : la récente conversion de l'abbé de La Trappe, dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé. Comblé de bénéfices ecclésiastiques, l'abbé de Rancé était un exemple éloquent de l'usage qu'on pouvait faire de la commende pour financer le train de vie d'un grand seigneur. À l'âge de onze ans, il était devenu chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur de Boulogne, abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, abbé de Saint-Clémentin, abbé du Val et abbé de La Trappe ! Cet abbé de cour, mondain et galant, était l'ami intime de Madame de Montbazon.

Soudain, en 1657, la séduisante duchesse de Montbazon meurt. Pour Rancé qui a trente et un ans, cette mort, suivie bientôt de celle du duc d'Orléans dont il est le premier aumônier, est un véritable choc qui l'entraîne à la conversion. En 1663, il renonce à tous ses bénéfices, sauf à l'abbaye cistercienne de La Trappe, dans le Perche. Il décide de se faire moine et va accomplir son noviciat chez les cisterciens de l'Étroite Observance, à l'abbaye de Perseigne. L'année suivante, il prononce ses vœux et reçoit la bénédiction abbatiale. Le voici désormais abbé régulier de La Trappe, après en avoir été abbé commendataire.

La Trappe est l'une des abbayes les plus dérégées de l'Ordre. Rancé va entreprendre d'y restaurer la vie cistercienne dans toute la rigueur qu'il pense avoir été celle des débuts de Cîteaux. Les moines refusent d'entrer dans les vues de leur abbé. Celui-ci leur donna une pension leur permettant d'aller vivre ailleurs. Au sein de l'Ordre, il ne va pas tarder à faire figure de chef de file de l'Étroite Observance.

Or, au début de septembre 1664, Rancé se rend au collège Saint-Bernard pour une réunion d'abbés de l'Étroite Observance, où sa parole impressionne beaucoup l'abbé de Tamié et son compagnon. Au point que frère Jean-François s'enfuit du collège pour aller suivre la formation du noviciat de Perseigne, là même où le bouillant abbé de La Trappe s'est imprégné de l'Étroite

---

<sup>9</sup> ADS B 1692 - Abbaye de Tamié, titres et écritures, n° 1-96, procès-verbal de la mise sous séquestre du monastère, en octobre 1659. Copie manuscrite conservée aux archives de l'abbaye.

<sup>10</sup> PASQUIER (Dom Claude), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'établissement de la réforme dans l'abbaye de Tamié*, 1761. Mss, archives de l'abbaye, p. 2.

Observance. À Perseigne, Jean-François Cornuty devient l'ami du prieur, Alain Morony, qui est un Irlandais.

À l'automne 1665, dom Jean-Antoine de la Forest de Somont, âgé maintenant de vingt ans, reçoit du pape les bulles qui le reconnaissent abbé de Tamié. Il délègue l'un de ses religieux, dom Sautier, pour aller prêter serment de fidélité au duc de Savoie devant le premier président du Sénat, M. de Challes. Quant à frère Jean-François, il n'est plus à Perseigne. Depuis le mois de septembre, il est à La Trappe où il a suivi le père Alain Morony. Rancé est absent. Il est à Rome, afin de défendre le point de vue de l'Étroite Observance auprès du pape Alexandre VII. Celui-ci, en effet, s'apprête à intervenir pour mettre fin à la Guerre des Observances. Depuis Rome, le 19 janvier 1666, Rancé écrit à frère Jean-François. Il lui dit son plaisir de l'accueillir dans la nouvelle communauté de La Trappe.

Le 19 avril 1666, Alexandre VII publie le bref *In suprema* pour en finir avec la Guerre des Observances. Dans ce document, il reconnaît Claude Vaussin, contesté par l'Étroite Observance, comme abbé de Cîteaux et s'oppose à toute scission entre les deux Observances. Pour sauvegarder l'unité de l'Ordre, il place le collège Saint-Bernard sous l'autorité du Chapitre général et décide que, sur les vingt-cinq membres du Définitoire, chaque Observance en nommera dix. Les cinq autres seront choisis par l'abbé de Cîteaux et les quatre Premiers Pères, les abbés de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond. Il demande toutefois que la Commune Observance se réforme. Sans lui imposer les exigences de l'Étroite Observance, il attend d'elle qu'elle respecte un minimum de points précis qui sont la base de toute vie monastique en général et de la vie cistercienne en particulier.

Un an plus tard, le 22 avril 1667, dom Jean-Antoine de la Forest de Somont écrit au duc Charles-Emmanuel II : il entend faire appliquer le bref d'Alexandre VII dans les monastères qui relèvent de sa juridiction, espérant bien pouvoir ainsi les réformer. Mais le Souverain Sénat de Savoie, allergique à tout ce qui vient de Rome, refuse d'enregistrer le document pontifical qui, dès lors, ne peut avoir aucune autorité dans le duché.

Au Chapitre général de 1667, dont l'un des deux notaires est le jeune abbé de Tamié, dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé entraîne quinze abbés de l'Étroite Observance à protester contre le bref *In suprema*, jugé trop laxiste. À l'inverse, la plupart des abbés de la Commune Observance le trouvent d'une exigence insupportable. En Savoie, à l'exception de Tamié, tous les monastères refusent de l'appliquer. À La Trappe, Rancé met en œuvre sa propre conception de la réforme en instaurant une austérité draconienne. Il centre la vie monastique sur l'expiation et la pénitence, excès étranger au véritable esprit de la Règle de saint Benoît et à celui des fondateurs de Cîteaux. L'abbé de Tamié lui reproche de contester l'autorité du pape et d'introduire la division dans l'Ordre. En effet, des abbés de l'Étroite Observance entreprennent d'appliquer dans leur monastère, les méthodes que Rancé emploie à La Trappe. C'est le cas de dom Eustache de Beaufort, dès 1666, à l'abbaye de Sept-Fons. Dom Charles de Bentzeradt en fera autant à l'abbaye d'Orval en 1674.

En 1669, à vingt-quatre ans, dom Jean-Antoine de la Forest de Somont est ordonné prêtre par l'archevêque de Paris, Mgr Hardouin de Beaumont de Péréfixe. Son sérieux, sa maturité et sa modération font grande impression. Déjà, en 1667, il avait été appelé à remplir la fonction de notaire du Chapitre général. En 1672, le nouvel abbé de Cîteaux, dom Jean Petit le nomme Premier Définiteur, ce qui le revêt d'une autorité qui vient juste après celle de l'abbé général et des quatre Premiers Pères. De plus, le Chapitre général de cette année-là lui confie l'organisation d'un noviciat unique à Tamié, pour toute la province de Savoie, premier jalon posé pour en réformer les abbayes. Aussitôt, dom Jean-Antoine nomme comme prieur de Tamié un moine de l'abbaye de Grandselve, au diocèse de Toulouse, le père Charles-Matthieu-Aimé Minart. Celui-ci est docteur en théologie et il l'a choisi pour lui confier aussi la responsabilité du noviciat de la province. Malheureusement, en raison de sa santé qui ne supporte pas le climat de Tamié, le père Minart retourne à Grandselve dès le 9 octobre 1672.

En mars 1673, dom Jean-Antoine est à Turin. Le 15, il nomme un moine de Tamié, le père Pierre de Quinery, aumônier du Régiment de Genevois, troupe auxiliaire accordée au roi de France par le duc de Savoie. À la même époque, un moine d'Hautecombe, le père André Passier, est aumônier de la Garde de Son Altesse Royale.

Le 5 avril 1673, l'abbé général demande à l'abbé de Tamié d'aller remettre de l'ordre à l'abbaye des Ayes et au monastère du Mont-Saint-Clair, à Voiron. Ce dernier, fondé en 1648 dans des conditions précaires, ne brille pas par la régularité de l'observance monastique, tant s'en faut ! Dom Jean-Antoine reçoit toute liberté pour supprimer purement et simplement cette communauté, s'il le juge nécessaire. C'est l'évêque de Grenoble, Mgr Le Camus, qui a alerté les autorités de l'Ordre sur la situation du monastère de Voiron. L'évêque a aussi attiré l'attention du gouvernement français sur ce problème, en écrivant au secrétaire d'État Michel Le Tellier. Dans un premier temps, les moniales ont été soumises à une visite régulière effectuée par le père abbé de Léoncel et à la venue d'un commissaire enquêteur envoyé par Louis XIV. Dom Jean-Antoine de la Forest de Somont vient à son tour à Voiron pour tirer les conclusions de cette affaire. Le 23 mai 1673, il écrit à Mgr Le Camus. Son point de vue est encore plus sévère que celui de l'abbé de Léoncel. Dès lors, les choses vont très vite : "Par arrêt du Conseil, donné au camp de Maastricht, le 12 juillet 1673, le roi [supprime] le couvent du Mont-Saint-Clair, établi à Voiron, et ordonne la répartition des religieuses dans d'autres monastères".

Entre le séjour à Turin, au mois de mars et la visite à Voiron, au mois de mai, se situe une action de l'abbé de Tamié, d'une portée considérable, qui se déroule dans la nuit du 18 au 19 avril 1673. En 1672, à l'insu du Chapitre général, l'abbé de Cîteaux, poussé par les abbés de Haute-Allemagne, hostiles à la réforme, obtient du nouveau pape, Clément X, que la représentativité au Définitoire soit portée à quatorze voix pour la Commune Observance et réduite à six voix pour l'Étroite Observance. Tollé général. Les quatre Premiers Pères et tous les abbés de l'Étroite Observance protestent et en appellent au Conseil du Roi, tandis que l'abbé de Cîteaux se justifie en expliquant que son initiative avait pour but d'empêcher la sécession des abbés allemands. Pour sa part, Rancé écrit directement à Louis XIV. Le roi, très impressionné par les arguments de l'abbé de La Trappe, nomme une commission de cinq membres qui conclut en faveur de l'Étroite Observance. Alors, Rancé élabore un programme en cinq articles, demandant, pour l'Étroite Observance, toute liberté d'action au sein de l'Ordre. Le Conseil du Roi entérine ce projet. Le 19 avril 1673, le Parlement doit rendre l'arrêt par lequel le programme de Rancé deviendra exécutif.

Le 18 au soir, à vingt et une heures, l'abbé de Cîteaux vient trouver l'abbé de Tamié et lui demande d'intervenir contre le projet. Jean-Antoine de la Forest de Somont se précipite chez le Grand Condé, gouverneur de Bourgogne et protecteur officiel de l'abbaye de Cîteaux. Le prince de Condé est un ami. C'est aussi le cousin du roi, le Premier Prince du Sang. Le lendemain matin, Condé obtient une audience. Il présente au roi les deux arguments de l'abbé de la Forest de Somont : si on accorde à l'abbé de La Trappe ce qu'il demande, c'est détruire l'autorité du Chapitre général. C'est aussi donner un motif aux abbés étrangers pour ne plus venir au Chapitre général, ce qui priverait le royaume de France de l'influence discrète, mais bien réelle, qu'il peut exercer, par leur entremise, dans tous les pays d'Europe.

Louis XIV se laisse convaincre et demande que le dossier soit soumis à un nouvel examen. Le jour même, 19 avril 1673, le Parlement rejette les propositions de Rancé et impose, comme seule norme à tous les cisterciens, le bref d'Alexandre VII. L'abbé de La Trappe, qui était persuadé que la partie était gagnée d'avance, est anéanti par ce coup de l'abbé de La Forest de Somont. Amer, il renonce à s'occuper des affaires de l'Ordre et décide de se consacrer exclusivement à son abbaye, dont il ne sortira plus. Il reste persuadé de la justesse de son analyse et de ses propositions. Il est conforté dans son opinion par l'afflux des vocations à La Trappe : une soixantaine de novices y sont entrés depuis qu'il a établi sa réforme.

Dom Jean Petit, l'abbé de Cîteaux, ne sait, pour sa part, comment exprimer sa reconnaissance à l'abbé de Tamié. Le 17 août 1673, il lui délègue le privilège de conférer la bénédiction abbatiale à toutes les abbesses du vicariat de Savoie. Dom Jean-Antoine rentre alors à Tamié et au mois de septembre, effectue la visite régulière à Sainte-Catherine et à Bonlieu, puis, au mois de décembre, à Hautecombe. N'oubliant pas le projet de noviciat central à Tamié, il établit, dans la double charge de prieur et de maître des novices, le père Nicolas Grandet qu'il a fait venir d'Aulps. Le 1<sup>er</sup> avril 1674, il se rend à l'abbaye du Betton pour y donner la bénédiction abbatiale à sa propre sœur, élue abbesse, Françoise de la Forest de Somont. En mai, il effectue la visite régulière des Ayes, puis celle du Betton, où il autorise sa sœur à passer quelque temps à Somont pour soigner sa santé défaillante. Pendant l'été, il enchaîne avec la visite d'Aulps. Enfin, comme il doit retourner en France, il obtient de l'abbé général la délégation du vicariat de Savoie en faveur de son prieur, le père Grandet. C'est à ce titre que celui-ci fera la visite régulière au Betton, en octobre 1675.

### La réforme à Tamié

En 1676, dom Jean-Antoine approuve la *Théologie morale* que Mgr Le Camus destine au séminaire de Grenoble. Œuvre d'un jeune prêtre du diocèse d'Aix, le Père François Genêt qui deviendra évêque de Vaison, elle se caractérise par son rigorisme. Au point que Mgr Le Camus lui-même, pourtant connu pour sa sévérité, la remplacera par un manuel moins intransigeant, quelques années plus tard. Cette approbation de la *Théologie morale* de François Genêt par l'abbé de Tamié témoigne, s'il en était besoin, qu'il n'a rien d'un relâché. C'est un ardent partisan de la réforme, mais il refuse celle de Rancé qu'il ressent comme un rejet du bref d'Alexandre VII et comme un risque de diviser l'Ordre. Pourtant, il lui faut bien reconnaître que la réforme de La Trappe ne cesse de se développer, tandis que le bref *In suprema*, n'a rien changé dans la Commune Observance.

Alors, en septembre 1677, dom Jean-Antoine de la Forest de Somont se rend à La Trappe. Il y va, semble-t-il, poussé par l'évêque de Grenoble dont il est vite devenu l'ami. Car Mgr Étienne Le Camus est un proche de Rancé dont il a partagé tout le parcours. Il a été son compagnon de plaisir, dans le tourbillon des frivolités de la cour. Il était aumônier du roi, lorsque la conversion de Rancé l'a désarçonné. En 1666, il change de vie et l'année suivante, il fait une retraite d'un mois à La Trappe où il décide de se faire moine. Son ami l'en dissuade et lui conseille d'entrer à l'Oratoire. En 1671, le père Étienne Le Camus est nommé évêque de Grenoble, où au palais épiscopal il instaure un régime digne des austérités de La Trappe. Qu'il suffise d'évoquer le lever, tous les jours, à deux heures du matin !

Les difficultés des communautés cisterciennes des Ayes et du Mont-Saint-Clair à Voiron, toutes les deux dans son diocèse, le font entrer en relation avec l'abbé de Tamié. Aussitôt, une profonde estime réciproque unit les deux hommes. L'admiration de dom Jean-Antoine pour l'évêque de Grenoble, le conduit à nuancer son opinion sur Rancé. Elle éveille en lui le désir d'en savoir plus et d'aller voir de ses propres yeux ce qui se passe à La Trappe.

Officiellement, l'abbé de Tamié va à La Trappe récupérer son moine, ce père Jean-François Cornuty qui lui avait faussé compagnie au collège Saint-Bernard, douze ans auparavant. Or celui-ci n'est pas à La Trappe : dom Armand de Rancé l'a envoyé seconder le père abbé de Foulcarmont, abbaye qui a embrassé la réforme.

Mais cela n'a plus d'importance pour l'abbé de Somont, car lui qui a brisé net les espérances que nourrissait Rancé pour le renouveau de l'Ordre, en cette fameuse nuit de 1673, le voilà bouleversé par ce qu'il découvre à La Trappe : la prière, le silence, la pauvreté, le travail manuel et, peut-être plus que tout, l'affection fraternelle avec laquelle Rancé lui-même le reçoit. Il passe la nuit en prière, en proie à un tourment extraordinaire. Au matin, il va voir l'abbé de La Trappe pour lui ouvrir son cœur et lui annoncer sa décision de réformer Tamié. Il lui en laisse même

l'engagement écrit, le 15 septembre, lorsqu'il repart pour Paris. Rancé, de son côté, lui promet son aide. Il serait même prêt à se rendre à Tamié si sa santé le lui permettait, mais ce n'est pas le cas : il se relève à peine d'une grave maladie dont il a failli mourir.

Dès son arrivée à Paris, dom Jean-Antoine prend une mesure spectaculaire : il ordonne la démolition immédiate du château abbatial<sup>11</sup> à Plancherine, pour que les abbés ne puissent plus y résider, en conformité avec le cinquième article du bref d'Alexandre VII, interdisant aux abbés de vivre en dehors de leur monastère. Pendant ce temps, à la demande de l'abbé de Rancé, Jean-François Cornuty quitte Foulcarmont et va rejoindre directement dom Jean-Antoine à Paris, où, en octobre, arrivent à leur tour trois moines de La Trappe. Rancé les met à la disposition de l'abbé de Tamié pour instaurer la réforme. Il s'agit de l'Irlandais Alain Morony, l'ami de Jean-François Cornuty, d'Antoine Noël qui avait été, dans le monde, le valet de chambre de Rancé et d'Anselme Gillet.

Tandis que dom Jean-Antoine de la Forest de Somont doit rester encore un peu de temps à Paris, les quatre moines se mettent en route pour la Savoie, non sans faire un détour par Grenoble pour rencontrer Mgr Le Camus, ce qui confirme l'influence de ce dernier dans l'introduction de la réforme à Tamié. Le 15 novembre, les voyageurs arrivent à l'abbaye où la communauté les accueille avec hostilité. Néanmoins, le 21 novembre 1677, en la fête de la Présentation de la Vierge, ils rétablissent l'office de nuit, supprimé depuis longtemps. Cette date sera désormais considérée officiellement comme celle de l'instauration de la réforme à Tamié. À la mi-décembre, le père abbé rentre au bercail et fait la proposition de transférer dans d'autres abbayes les moines hostiles à la réforme. La plupart des anciens se retirent. Seuls décident de rester, le père Pierre Cornuty et le père Alliod, ainsi que trois novices : les frères Martin, Legendre et Reydellet. Dom Arsène nomme Alain Morony prieur, Jean-François Cornuty maître des novices et Pierre Cornuty cellérier.

Ce dernier va prendre en main, avec détermination et efficacité, l'économie du monastère. Il est, notamment, l'artisan du développement de la production fromagère. La famille Cornuty étant originaire de Scionzier, il connaît bien les chartreux du Reposoir. Or, depuis 1636, ceux-ci ne peuvent que se louer des compétences de leurs fromagers, les Pasquier, qu'ils ont fait venir de la Gruyère par l'entremise des chartreux de la Part-Dieu. À l'instar des moines du Reposoir, Pierre Cornuty conçoit donc le projet de faire venir à Tamié des fromagers gruériens. C'est ainsi qu'en mars 1677, une famille Pasquier, cousine de celle établie au Reposoir, vient directement de la Gruyère à Tamié, prendre en charge la ferme de la Cassine. Elle ne se contente pas d'y fabriquer du fromage, à son initiative, la Cassine devient aussi une auberge prospère où font étape les voituriers qui empruntent le col de Tamié.

Jean-François Cornuty, le maître des novices, se prend d'affection pour les enfants des nouveaux fermiers de la Cassine. Il entreprend, à partir de 1679, de leur donner une solide formation intellectuelle. Dix ans plus tard, deux d'entre eux, Jacques et Jean-Joseph, âgés respectivement de vingt-cinq et de dix-neuf ans, entreront au monastère. Jean-Joseph y sera chantre et Jacques y deviendra abbé. Leur neveu, Claude, en 1725 et leur frère Théodule, en 1727, rejoindront aussi les moines parmi lesquels prendra place encore Philibert, autre membre de la famille Pasquier.

Pour lors, Pierre et Jean-François Cornuty se voient confier par leur abbé une entreprise exceptionnelle : la reconstruction totale du monastère. Aux grands maux, les grands remèdes ! Vu l'état de délabrement des bâtiments de Tamié, dom Jean-Antoine décide d'édifier une abbaye neuve, plus au sud à quelques centaines de mètres de l'ancienne. Les plans sont dressés par le talentueux père Jean-François Cornuty, homme aux multiples ressources, avec le concours du

---

<sup>11</sup> Il n'en subsiste qu'un modeste bâtiment, conservé comme symbole du pouvoir seigneurial de l'abbé de Tamié sur Plancherine.

frère Antoine Noël. Le chantier s'ouvre en 1679, sous la responsabilité du père Pierre Cornuty, chargé d'en assurer aussi le financement.

Pendant ce temps-là, le père abbé s'impose un rythme soutenu de visites régulières dans les abbayes de son vicariat. En 1678, il visite le Betton en mars, les Ayes en mai, Chézery en juillet, Sainte-Catherine et Bonlieu en août. En 1679, il revient à Chézery en août, avec le concours du père Bernard Buffon de Cîteaux, puis, il se rend à Aulps en octobre et à Hautecombe en novembre. En 1680, il visite les Ayes à la fin mars, le Betton au début avril, Bonlieu en juin, Sainte-Catherine en août, tout comme Chézery où il se fait assister par le prieur de Balerne, et enfin Hautecombe en novembre. Ces visites éprouvantes, dans des communautés récalcitrantes, n'ont qu'un objectif pour l'abbé de la Forest de Somont : tenter de faire appliquer partout le bref d'Alexandre VII, à défaut de pouvoir imposer l'Étroite Observance.

Ces nombreuses absences du père abbé et le chantier de construction du nouveau monastère ne favorisent guère la régularité monastique. Dès le mois de mai 1679, des lettres sont envoyées à dom Armand de Rancé pour lui dénoncer la situation qui règne à Tamié comme incompatible avec la réforme. Aussitôt, l'abbé de La Trappe essaie d'en savoir plus en s'adressant à son ami Étienne Le Camus, l'évêque de Grenoble. Puis, en janvier 1680, il écrit directement au père abbé une lettre pleine de reproches :

« Vous êtes devenus la fable et la raillerie du monde à plus de vingt-cinq lieues du monastère : (...) on dit communément que les religieux de la Commune Observance ont plus de règle, d'honnêteté et de sagesse dans leur conduite que ceux de la Réforme. Voilà, mon cher Père, les beaux avis qu'on me donne ; vous jugez bien avec quelles dispositions je puis entendre d'aussi bizarres nouvelles que celles-ci. Car, quoique je ne puisse me persuader que les choses soient en l'état qu'on me les figure, je crois néanmoins fort aisément qu'elles sont bien éloignées de ce qu'elles devraient être. »

En septembre, Rancé envoie une nouvelle lettre à dom Jean-Antoine :

« On attendait de vous, dans le pays où vous êtes, beaucoup de retraite, de récollection, de règle, de silence ; et on vous a vu dans une dissipation de laquelle on a été surpris. »

Dans une lettre à un autre abbé cistercien, Rancé analyse ainsi la situation :

« On a chargé les religieux d'occupations extérieures, et (...) on les a ainsi tirés de l'assujettissement du cloître. On m'écrit que Monsieur l'abbé ne veille point assez sur eux. »

Le fait est que les moines envoyés par Rancé pour établir la réforme à Tamié, demandent leur retour à La Trappe. Le 11 octobre 1681, les pères Alain Morony et Anselme Gillet quittent Tamié ; le père Jean-François Cornuty est chargé de les raccompagner en France. Quant au frère Antoine Noël il restera à Tamié jusqu'à sa mort qui surviendra en 1695.

Le coup de semonce de Rancé et le départ des deux moines de La Trappe ont-ils conduit dom Jean-Antoine à mieux maîtriser la situation ? Toujours est-il que, dès 1683, dom Armand de Rancé lui écrit : « Je vous avoue que je regarde Tamié comme La Trappe. » Les nuages se sont dissipés entre les deux abbés. Au Chapitre général de cette même année, Jean-Antoine de la Forest de Somont est désigné comme procureur général à Rome, pour représenter l'Ordre de Cîteaux auprès du pape et de la curie. Il y restera sept ans. À Tamié, l'autorité est confiée au père Jean-François Cornuty que son abbé a nommé prieur après le départ du père Alain Morony.

Le séjour de l'abbé de Tamié à Rome lui vaut de gagner l'estime du pape Innocent XI. Celui-ci envisage de l'élever au cardinalat, comme Étienne Le Camus. Mais le pape meurt et dom Jean-Antoine, au terme de son mandat, rentre à Tamié, en pleine guerre de la Ligue d'Augsbourg. La Savoie est occupée par les troupes françaises. L'abbé de Tamié a bien connu, à Paris, les officiers français qui dirigent les opérations. Il intervient auprès d'eux pour empêcher le pillage d'Annecy.

Cet acte d'humanité sera considéré par le duc de Savoie comme une trahison. Victor-Amédée II ne le lui pardonnera jamais et s'opposera de manière catégorique à son élévation au cardinalat.

Malgré la guerre, dès son retour, dom Jean-Antoine reprend les visites régulières dans les abbayes de son vicariat. En mars 1690, il est aux Ayes où le siège est vacant depuis le décès de l'abbesse en janvier. Lorsque Louis XIV nomme comme nouvelle abbesse Espérance de Girard de Saint-Paul, l'abbé de Tamié demande, le 15 avril, que le prieur de Bonnevaux s'assure qu'elle ait bien signé le *Formulaire* prescrit par Alexandre VII contre les erreurs du jansénisme.

Le 15 avril 1693, meurt la Révérende Mère Françoise de la Forest de Somont, abbesse du Betton et sœur de l'abbé de Tamié. Empêché, dom Jean-Antoine délègue son prieur, Jean-François Cornuty, pour présider à l'élection de la future abbesse. Le 17 avril, les quatorze billets déposés dans l'urne par les moniales sont mis dans une lettre destinée à l'abbé de Tamié. Cette lettre est signée par les quatorze électrices et cachetée de quatorze cachets de cire noire. À la réception de cette lettre, le père abbé annule le résultat du vote, à cause, semble-t-il, de la participation au scrutin, d'une moniale qu'il avait privée de son droit d'élection. Et comme la paix des esprits et des cœurs n'est pas précisément la caractéristique de l'ambiance qui règne au Betton, il décide de laisser la situation se décanter. Il attend jusqu'au 5 décembre 1693 pour venir lui-même présider un deuxième tour d'élection. Or, ce vote ne parvient pas à désigner la future abbesse. Alors, dom Jean-Antoine la nomme d'autorité en choisissant la mère prieure, Marguerite Lucas d'Aléry. Il lui donnera la bénédiction abbatiale le 14 mars 1694. Entre temps, le nouvel abbé de Cîteaux, dom Nicolas Larcher a pris soin de confirmer, le 10 janvier 1694, le privilège de donner la bénédiction abbatiale accordée à l'abbé de Tamié.

En janvier 1698, à cinquante-trois ans, accablé par les infirmités, dom Jean-Antoine n'est pas en mesure d'aller accomplir la visite régulière projetée au Betton. Le prieur, père Jean-François, est institué vicaire du père abbé pour le remplacer dans cette charge. Pour officialiser cet état de fait, le Chapitre général de 1699 accorde à l'abbé de Tamié la faculté de déléguer ses fonctions de vicaire général de l'Ordre en Savoie.

Pourtant, sa santé s'améliore et il met à profit ce répit pour visiter les abbayes de son vicariat. En octobre 1699, il se rend à Chézery, en juillet 1700 à Aulps, en octobre 1701 à Sainte-Catherine et à Bonlieu. Malgré la fatigue, en novembre 1701, il a encore le courage et la volonté d'entreprendre la visite régulière des Ayes. Mais il est trop malade et doit précipitamment quitter les Ayes pour remonter à Tamié. Il ne pourra pas aller plus loin que le grand cellier de l'abbaye à Tournon, où il meurt le 12 décembre 1701, à l'âge de cinquante-six ans. Sa dépouille, conduite à Tamié, est ensevelie dans la salle du chapitre du nouveau monastère qu'il a fait construire et le cardinal Le Camus, venu de Grenoble se recueillir sur sa tombe, déclare aux moines : « Vous avez enseveli là-dedans un grand homme et une immense bibliothèque. » Un grand homme et une immense bibliothèque, certes. Mais aussi un grand abbé tant pour Tamié que pour l'Ordre cistercien tout entier.

## **Tamié en 1701**

L'Ordre doit à dom Jean-Antoine de la Forest de Somont d'avoir reçu pour norme, grâce à son intervention in extremis de 1673, le bref *In suprema* d'Alexandre VII. Jusqu'à la Révolution française, pendant plus d'un siècle, ce document pontifical sera le seul à faire autorité pour régir la vie cistercienne, permettant la cohabitation des deux Observances au sein de l'Ordre préservé dans son unité.

Tamié lui doit une nouvelle naissance de la communauté, véritable sauvetage spirituel et matériel, concrétisé par la reconstruction du monastère, un bâtiment dans lequel, aujourd'hui encore, l'abbaye s'identifie visuellement.